

APPEL À PROJET SÉCURISATION DES SITES SENSIBLES - FIPDR 2022 Programme K

Dans les circulaires cadre n° INTA2006736C du 05 mars 2020 pour la déclinaison territoriale des politiques de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation pour les années 2020 à 2022 et n° INTK2204832J du 11 février 2022 relative aux orientations budgétaires des politiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour 2022, **le gouvernement a fixé, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les priorités d'emploi du FIPDR en matière de financement de la sécurisation des sites sensibles, notamment les lieux de culte.**

Aussi, je vous informe de la diffusion de l'appel à projets départemental des Pyrénées-Orientales au titre du FIPDR (fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) 2022 - SÉCURISATION DES SITES SENSIBLES.

=> **LES DEMANDES DE SUBVENTION SONT SAISIÉS EXCLUSIVEMENT SUR LA PLATEFORME DE DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ « DÉMARCHES SIMPLIFIÉES » ACCESSIBLE À L'ADRESSE SUIVANTE :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fipd-2022-prefecture-pyrenees-orientales-securisation-des-sites-sensibles>

=> Les porteurs de projets pourront trouver des informations et documents sur le site Internet de la préfecture :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/FIPD-20222/Appel-a-projets-Programme-K-securisation-des-sites-sensibles>

=> **La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 19 AVRIL 2022**

Pour tout renseignement, merci de contacter le bureau de la sécurité intérieure (BSI) par messagerie ou téléphone :

- messagerie via la plateforme « *démarches simplifiées* » lors du dépôt et suivi de la demande,
- messagerie fonctionnelle FIPD : pref-fipd@pyrenees-orientales.gouv.fr
- numéro de téléphone dédié : 04.68.51.65.26

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Les accusés de réception (AR) électroniques sont automatiquement générés par la plateforme « *démarches simplifiées* » : un AR à réception du dossier, un AR de passage en instruction validant la recevabilité de la demande. Si vous ne les recevez pas, la demande ne pourra pas être consultée. Merci de contacter le BSI.
- J'attire votre attention sur la nécessité de ne pas débiter les travaux avant la recevabilité de votre demande.
- Les équipements déjà installés ne sont pas éligibles à une subvention a posteriori.